Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_47-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance obligatoire du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 12- Votants : 15
Date de convocation : 01/06/2026
L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M.BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde, Mme FIQUET Isabelle, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. VAN HEEMS Frédéric M.BABEY Pierre-Olivier, M JACQUEMONT Mickael, Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura.

Absents excusés : M. BOUVET Rémy a donné pouvoir M.JACQUEMONT Mickaël, Mme VERGER Laurence a donné pouvoir à Mme ALLAIN Laurence, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal.

Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

Délibération n°2026-47

MARCHE PUBLIC

OBJET : Attribution du marché de travaux de voirie – Aménagement de la rue du Champ-Orain

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

VU le budget communal de l'exercice 2026 ;

VU la délibération n°38 du 2 juin 2021 approuvant la réalisation d'un schéma des circulations sur le territoire communal ;

VU la délibération n°10 du 24 janvier 2023 approuvant le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la première phase des travaux de voirie ;

VU la délibération n°62 du 28 novembre 2023 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Abeil ;

La commune de Saint-Suliac, afin d'améliorer et de sécuriser les déplacements au sein du village, (sécuriser les liaisons douces, limiter la vitesse des voitures et fluidifier leur flux) a missionné un bureau d'étude pour réaliser un schéma des circulations par délibération n°38 du 2 juin 2021.

Pour rappel, en juin 2022, le rapport final de présentation du schéma des circulations de la commune a été remis. Un programme de réfection et d'aménagement des voies communale a été proposé avec un chiffrage estimatif s'élevant à 1 037 000€ HT. Celui-ci comprend des travaux de mise en sécurité

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_47-DE

des entrées de bourg (création de plateaux , de zones 20 et 30, la création [illegible] pistes cyclables (des liaisons douces), de création d'une signalisation plus précise, la création de stationnement à l'extérieur du centre bourg, reprise des carrefours

Par délibération n°10 du 24 janvier 2023, le Conseil municipal a délibéré et voté le lancement du marché de Maîtrise d'œuvre pour une première phase de travaux de voirie communale conformément.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Abeil par délibérationn°62 du 28 novembre 2023

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a réalisé les études géotechniques préalables ainsi que l'Avant-Projet Définitif concernant les rues du Champ-Orain et des Guettes ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation des entreprises a été lancée le 13 février sous la forme d'un marché public de travaux passé selon une procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que 5 entreprises ont remis une offre avant la date limite fixée au 20 mars 2026 à 12h00;

- **EUROVIA ;**
- **EVEN TP ;**
- **POTIN TP ;**
- **PIGEON TP ;**
- **COLAS**

CONSIDÉRANT que les critères de jugement des offres étaient pondérés à hauteur de 60 % pour la valeur technique et de 40 % pour le prix

Et CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse des offres remis le 3 avril 2026 conclut au classement de l'offre de l'entreprise POTIN TP comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Apres analyse des offres, l'entreprise POTIN TP a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection retenus ;
l'offre retenue s'élève à 310 064,50 € HT ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue du Champ-Orain à l'entreprise POTIN TP **pour un montant de 310 064,50 € HT.**

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Article 3 : Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal 2026.

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO